

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 78 (1981)
Heft: 1-2

Rubrik: L'avenir de l'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avenir de l'apiculture

FÉDÉRATION CANTONALE NEUCHÂTELOISE D'APICULTURE

Le 8 avril 1980, une délégation d'apiculteurs a été reçue au Château par M. Jacques Béguelin, conseiller d'Etat (Département de l'agriculture). Etaient présents à cette entrevue : M. Favre, inspecteur cantonal des forêts, M. Théo Muller, vice-président de la SAR, M. Edmond Rosselet, responsable de l'élevage dans le canton, M. Frédy Zuber, responsable des conseillers apicoles, M. Willy Debély, secrétaire de la Fédération neuchâteloise et votre président cantonal.

Nous nous permettons de citer ici les quelques points qui ont été traités :

« Nous voudrions tout d'abord vous remercier, M. le conseiller d'Etat et M. l'inspecteur cantonal des forêts, d'avoir bien voulu accepter de recevoir notre délégation. Nous ne venons pas ici en tant que pleurnicheurs éternels. Nous aimerions simplement vous faire part de nos soucis et des problèmes auxquels nous devons, de plus en plus, faire face. Voici, dans l'ordre, les sujets dont nous aimerions pouvoir discuter :

1) Plantations d'arbres (essences intéressantes pour l'apiculture). MM. Rosselet et Kupfer se sont plus attentivement penchés sur cette question (remise d'une liste d'essences intéressantes pour les abeilles).

2) Recherche d'emplacements pour les ruchers (possibilités pour la transhumance).

3) Implantation de ruchers et protection de l'environnement (difficultés rencontrées par certains apiculteurs).

4) Recensement des apiculteurs (notre canton est le seul en Suisse qui ne communique pas son nombre d'apiculteurs pour les statistiques de Berne).

5) Explications données au sujet des frais plus importants occasionnés par la formation de nouveaux conseillers pour le canton de Neuchâtel.

Nous ne sommes pas insensibles aux efforts faits par la Confédération et le canton dans le domaine de la vulgarisation et de l'encouragement à l'apiculture.

Les apiculteurs ne sont pas des professionnels dans notre pays. C'est certainement la raison pour laquelle ils ont beaucoup de peine à se faire quelque peu entendre. (On leur répond trop souvent qu'ils n'ont pas à se soucier de rentabilité étant donné que l'apiculture ne représente pour eux qu'un petit travail accessoire.)

Reconnaissons néanmoins que les abeilles rendent de multiples services à l'agriculture et plus particulièrement à certaines cultures (influence sur la récolte des pommes et du colza, par exemple). Ajoutons en passant que les apiculteurs sont payés, dans certains pays, pour mettre leurs abeilles dans les cultures. Chez nous, ils doivent trop souvent payer des locations surfaites dans certains cas.

Bien que de nombreux efforts aient été faits dans la sélection des abeilles pour améliorer leur productivité (leur douceur en ce qui concerne notre pays), nous devons néanmoins constater que l'agriculture moderne travaille de plus en plus contre l'apiculture (fauchage des herbages avant que les fleurs aient pu atteindre leur maturité, cultures intensives, disparition des espèces de fleurs cultivées autrefois, esparcettes, scabieuses, etc. ; il suffit de regarder certaines étendues de maïs, par exemple).

L'apiculteur ne peut plus guère compter sur une récolte de fleurs (exception faite pour des régions privilégiées comme le Haut-Jura, par exemple). Il doit donc de plus en plus compter avec les arbres (fleurs et miellats).

Vous comprendrez dès lors pourquoi les plantations d'arbres nous intéressent tout particulièrement.»

Les paroles qui précèdent furent attentivement écoutées et une longue discussion suivit.

L'Etat tiendra compte de nos remarques lors de reboisements ou d'aménagements de zones. Il va de soi que les services compétents se doivent de respecter une croissance naturelle de la forêt. On ne peut planter des essences uniquement en fonction de l'apiculture.

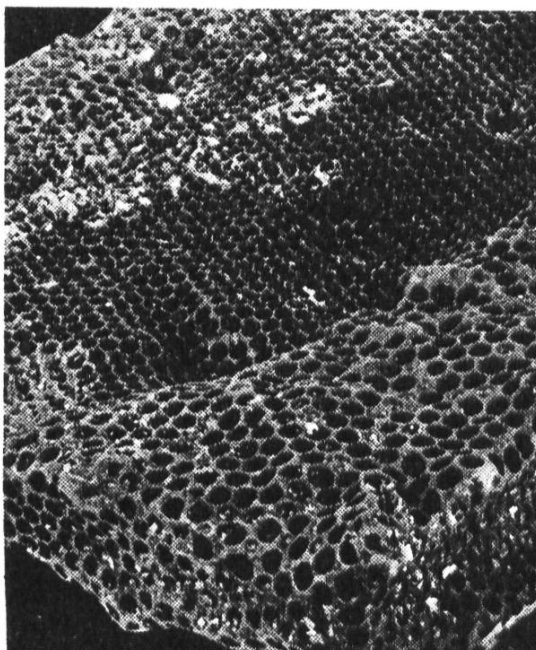
Le président cantonal et son comité

Vos abeilles elles-mêmes achèteraient les rayons ULTRA!...

... tout simplement parce
qu'ils sont meilleurs!

Envoyez maintenant vos vieilles cires à la refonte. Vous réaliserez ainsi une économie de 50% du prix normal, car vous ne payerez que la main-d'œuvre.

Les rayons ULTRA existent en 50 grandeurs différentes, mais en une seule qualité: la meilleure; la qualité des abeilles... pour les abeilles!



Cire d'abeilles 100% pure, exempte d'agents pathogènes, non colorée, non aromatisée... comme les abeilles la produisent.

Vous ne connaissez pas encore les rayons ULTRA?
Faites-en donc l'essai!

BIENEN
MEIER KÜNTEN

Etablissement d'apiculture-cire ULTRA

Les fils de R. Meier, S. A.
5444 Künten AG Tél. (056) 96 13 33